



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**

Le **NEUF JUILLET**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-François POISSON, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **3 juillet 2026**

Etaient présents : Jean-François POISSON, Laura JOURNET, Jean-Cyrille BURDET, Bernard BOULOCHER, Bernard CHAVEROT, Marie ORINEL, Evelyne PANISSET, Vincent MAISONNEUVE, Elodie GARIN, Amélie RACLE, Thomas BONNIER, Murielle GIRARDOT, Corentin VAZEUX.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Myriam RAYNARD donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

Membre absent excusé : Maël TOULY.

Secrétaire de séance : Jean-Cyrille BURDET.

2026-52

Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2025-01 pour la requalification des espaces publics et du centre-bourg de Montrottier.

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant qu'une mission de maîtrise d'œuvre pour la phase AVP de l'aménagement du « square des Genêts » a été confiée en 2024 à l'ATELIER DE MONTROTTIER LOIC PARMENTIER & ASSOCIES pour un montant de 2 500.00 € HT soit 3 000.00 € TTC,

Considérant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre n°2025-01 pour la requalification des espaces publics et du centre-bourg au groupement conjoint solidaire ATELIER DE MONTROTTIER LOIC PARMENTIER & ASSOCIES / GEOLIS, sur la base d'un forfait provisoire de rémunération de 67 500.00 € HT soit 81 000.00 € TTC,

Vu les documents constitutifs du marché de maîtrise d'œuvre n°2025-01,

Considérant que les propositions introduites par le projet d'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2025-01 ont pour objet d'intégrer les prestations complémentaires suivantes :

1- Elargissement du périmètre des études au stade de l'Avant-Projet (AVP)

Afin de garantir la cohérence d'ensemble du projet d'aménagement des espaces publics et du centre-bourg et de conforter les choix d'aménagement de la tranche ferme, il est proposé d'intégrer une extension du périmètre des études d'avant-projet, à savoir : la place du 19 mars située à l'arrière de la Mairie et l'embouchure du chemin du Raty, la montée de l'Eglise, l'extension à l'entièreté de la place de la Poste jusqu'au raccordement du chemin des Vignes. Ces études complémentaires permettront d'appréhender les continuités de fonctionnement et les perspectives d'aménagement à long terme, tout en confirmant la pertinence des choix opérationnels retenus sur le périmètre de la tranche ferme du marché. Elles seront réalisées sur une base forfaitaire de 3 496.50 € HT soit 4 195.80 € TTC, correspondant à un périmètre d'aménagement estimé à environ 222 000.00 € HT de travaux,

2- Intégration d'une mission de maîtrise d'œuvre relative au « square des Genêts »

Il est également proposé d'intégrer une mission de maîtrise d'œuvre associée à l'aménagement du « square des Genêts » qui s'inscrit dans la continuité du projet d'aménagement des espaces publics et du centre-bourg. Les études d'avant-projet de ce secteur ayant déjà été réalisées dans le cadre d'une

069-216901397-20260709-DE2026-52-DE
Date de réception préfecture : 24/07/2026

prestation indépendante (pour permettre l'implantation de la Maison Séniors), l'intégration de la mission confiée au titre de l'avenant n°1 couvrira les phases PRO, ACT, VISA, DET et AOR. Cette mission sera réalisée sur la base d'un forfait provisoire de rémunération de 3 003.50 € HT soit 3 604.20 € TTC,

Considérant que le projet d'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2025-01 pour la requalification des espaces publics et du centre-bourg induit une plus-value de + 6 500.00 € HT soit + 7 800.00 € TTC portant le montant du marché à 74 000.00 € HT soit 88 800.00 € TTC,

Considérant qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2025-01 pour la requalification des espaces publics et du centre-bourg afin d'acter les modifications exposées ci-dessus,

A la lumière des éléments susvisés, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant à l'acceptation de ces prestations complémentaires.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** les termes de l'avenant n°1 en plus-value au marché de maîtrise d'œuvre n°2025-01 pour la requalification des espaces publics et du centre-bourg pour un montant de + 6 500.00 € HT soit + 7 800.00 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2025-01 pour la requalification des espaces publics et du centre-bourg établi en correspondance avec les modifications susmentionnées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Jean-François POISSON



Le secrétaire de séance,

Jean-Cyrille BURDET

Le Maire, Jean-François POISSON, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :